

PROCÈS-VERBAL de la 3^e assemblée générale annuelle de la
Chambre des notaires du Québec, du 50^e Triennat, tenue le 25 octobre
2019, au Palais des congrès de Montréal,

Présences en ouverture de l'assemblée :

La liste des membres et non-membres présents en ouverture de l'assemblée générale annuelle est jointe en annexe au présent procès-verbal.

AGA-50-3-1	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
AGA-50-3-1.1	Constatation du quorum
AGA-50-3-1.2	Présidence d'assemblée

Le président de l'Ordre, M^e François Bibeau, ouvre cette 3^e assemblée générale annuelle du 50^e triennat, à 17 h 17, en souhaitant la bienvenue à tous. Il indique que la présente séance a été dûment convoquée par avis donnés par le secrétaire de l'Ordre les 6 septembre et 22 octobre 2019.

Il annonce la nouveauté de cette année dont il est fier et qui s'inscrit dans sa volonté de générer plus d'engagement de la part des notaires aux affaires de l'Ordre en les rendant plus accessibles, soit la diffusion en direct de l'assemblée générale annuelle.

En effet, les notaires ne pouvant être présents et souhaitant suivre en direct l'assemblée générale annuelle peuvent le faire après s'être inscrits sur une plateforme. Toutefois, il précise que le vote à distance n'est pas possible.

M^e Danielle Gagliardi, notaire et secrétaire de l'Ordre, constate que le quorum est atteint.

Le président présente les personnes qui l'accompagnent soit M. Jean-Marais Verdure, directeur Finances, information et technologies, M^e Danielle Gagliardi, notaire, secrétaire de l'Ordre et directrice Secrétariat et services juridiques, tous deux agissant également à titre de directeurs généraux par intérim, M^e Marlène Ouellet, présidente du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et M^e Nicolas Handfield, notaire et chef services juridiques et relations institutionnelles. Il est proposé que ce dernier agisse à titre de président d'assemblée afin d'assurer que les règles prescrites par le *Code des professions* et la *Politique d'organisation interne de la Chambre* soient respectées.

▶ Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que M^e Nicolas Handfield, notaire, agisse à titre de président de la présente assemblée générale annuelle.

AGA-50-3-2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
-------------------	------------------------------------

Le président d'assemblée indique aux notaires que le projet d'ordre du jour a été transmis le 6 septembre dernier dans un avis aux membres par courriel. Le secrétaire de l'Ordre confirme qu'aucune demande de modification n'a été reçue. Il invite les notaires à prendre connaissance du projet d'ordre du jour.

▶ Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que l'assemblée générale annuelle adopte, tel que présenté, l'ordre du jour de la 3^e assemblée générale annuelle du 50^e Triennat, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Constatation du quorum
 - 1.2 Présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 novembre 2018
4. Rapport annuel 2018-2019
 - 4.1 Rapport sur les activités du Conseil d'administration
 - 4.2 États financiers audités
 - 4.3 Rapport du FARPCNQ
 - 4.4 Période de questions
5. Approbation de la rémunération des administrateurs élus
6. Cotisation annuelle pour l'exercice 2020-2021
 - 6.1 Rapport du Secrétaire de l'Ordre : consultation préalable des notaires sur la cotisation annuelle 2020-2021
 - 6.2 Consultation de l'assistance sur la cotisation annuelle 2020-2021
 - 6.3 Cotisation spéciale – Projet de publicité
 - 6.4 Cotisation spéciale – Programme d'aide aux notaires (PAN)
7. Nomination de l'auditeur indépendant pour les états financiers 2019-2020
8. Levée de l'assemblée

AGA-50-3-3**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 NOVEMBRE 2018**

Le président d'assemblée rappelle que le projet de procès-verbal de la 2^e assemblée générale annuelle du 50^e Triennat, tenue le 15 novembre 2018, a été transmis le 6 septembre dernier dans un avis aux membres par courriel. Le secrétaire confirme qu'aucune demande de modification n'a été reçue.



Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que le procès-verbal de la 2^e assemblée générale annuelle de la Chambre des notaires du Québec du 50^e Triennat, tenue le 15 novembre 2018 à Montréal, soit adopté tel que présenté.

AGA-50-3-4**RAPPORT ANNUEL 2018-2019****AGA-50-3-4.1****Rapport sur les activités du Conseil d'administration**

Le président de l'Ordre présente un sommaire du rapport des activités du Conseil d'administration pour l'exercice 2018-2019 et résume les principales réalisations. Le projet de rapport annuel a été transmis le 6 septembre dernier dans un avis aux membres par courriel.

AGA-50-3-4.2**États financiers audités**

M. Jean-Marais Verdure, directeur Finances, information et technologies présente les grandes lignes du rapport financier pour l'exercice clos au 31 mars 2019. Il confirme que les auditeurs n'ont formulé aucune remarque particulière et que leur rapport est fait sans réserve.

Il indique que les états financiers audités de l'Ordre sont disponibles dans le rapport annuel.

Fait à noter, il mentionne que cette année, les états financiers étaient préparés selon les nouvelles normes de l'Office des professions du Québec ce qui a impliqué beaucoup de travail. Il en profite pour remercier son équipe.

AGA-50-3-4.3**Rapport du FARPCNQ**

Le président d'assemblée mentionne qu'il y a une nouveauté cette année.

En effet, le rapport annuel du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est maintenant diffusé dans le rapport de la Chambre. Il invite donc M^e Marlène Ouellet, présidente du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, à présenter un résumé des activités du Fonds d'assurance en 2018.

L'exercice financier est actuellement lié à l'année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le rapport annuel du Fonds de 2018 a été annexé dans son intégralité au rapport annuel de la Chambre 2018-2019.

La présidente du FARPCNQ rappelle un bref historique puis présente les points saillants du rapport annuel du Fonds.

Elle mentionne ensuite que, le 1^{er} avril 2020, entreront en application, pour les ordres professionnels qui administrent un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle, les changements issus de la Loi 23 (promulgation de la Loi sur les Assureurs et modifications apportées au Code des professions). Il en découlera notamment l'abolition du conseil d'administration du Fonds, la création d'un comité du fonds d'assurance à la Chambre et l'intégration des affaires d'assurance au sein de la Chambre. Elle insiste cependant sur le fait que ces changements législatifs et organisationnels n'entraînent aucune modification quant au traitement confidentiel par le Fonds d'une déclaration de sinistre faite par un notaire assuré.

Elle termine en précisant que cette intégration aura également pour effet d'aligner la période d'exercice financier du Fonds à celle de la Chambre, de même que les dates de police d'assurance.

AGA-50-3-4.4

Période de questions

Aucune question n'est formulée.

AGA-50-3-5

APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'assemblée rappelle les règles pour l'approbation de la rémunération des administrateurs élus. Depuis l'an dernier, l'article 104 du *Code des professions* prévoit que les notaires présents à l'assemblée générale annuelle approuvent la rémunération des administrateurs élus, dont celle du président de l'Ordre.

Cette rémunération globale doit être prévue dans une politique appliquée de manière transparente et établie sur des critères objectifs.

Afin d'arriver à la recommandation d'aujourd'hui, le Conseil d'administration a demandé à un comité indépendant de se pencher sur la question.

Un étalonnage avec des organismes similaires, déterminés l'an dernier par un expert indépendant en rémunération, fut aussi fait.

Le président d'assemblée indique que le Conseil d'administration recommande que l'assemblée générale approuve la Politique « Compensation des administrateurs, des comités et des autres représentants ».

Aucune demande de vote n'est formulée sur la proposition qui suit :

QUE l'assemblée générale annuelle approuve la Politique « Compensation des administrateurs, des comités et des autres représentants »;

QUE le tout entre en vigueur lors de l'entrée en fonction des administrateurs et à la nomination des comités du quadriennat débutant en 2020.

▶ Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'assemblée générale annuelle approuve la Politique « Compensation des administrateurs, des comités et des autres représentants »;

QUE le tout entre en vigueur lors de l'entrée en fonction des administrateurs et à la nomination des comités du quadriennat débutant en 2020.

AGA-50-3-6

COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2020-2021

AGA-50-3-6.1

Rapport du secrétaire de l'Ordre : consultation préalable des notaires sur la cotisation annuelle 2020-2021

Conformément au *Code des professions*, le secrétaire de l'Ordre, M^e Danielle Gagliardi, présente son rapport à la suite de la consultation préalable de 30 jours au cours de laquelle les notaires ont eu la possibilité de commenter le montant proposé de la cotisation annuelle. Elle expose les différentes réponses des 43 notaires répondants. Elle termine en informant les notaires que les résultats complets de cette consultation seront déposés à la prochaine séance du Conseil d'administration.

AGA-50-3-6.2

Consultation de l'assistance sur la cotisation annuelle 2020-2021

Conformément au *Code des professions*, le président d'assemblée consulte à nouveau les notaires au sujet de la proposition de montant de la cotisation annuelle. Les notaires ne formulent aucun commentaire. Le président d'assemblée indique que le Conseil d'administration prendra sa décision finale quant au montant de la cotisation annuelle au cours des prochaines semaines.

AGA-50-3-6.3

Cotisation spéciale – Projet de publicité

M^{me} Johanne Dufour, directrice, Direction clientèles et communications, présente le plan d'action pour 2019-2020.

Le président d'assemblée rappelle que le Conseil d'administration recommande que l'assemblée générale approuve la cotisation spéciale pour un projet de publicité.

Aucune demande de vote n'est formulée sur la proposition qui suit :

QUE l'assemblée générale annuelle approuve, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021, une cotisation spéciale de 225 \$ pour un projet de publicité, le tout selon les modalités et la date de paiement décrites dans la grille tarifaire de l'Ordre.

▶ Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'assemblée générale annuelle approuve, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021, une cotisation spéciale de 225 \$ pour un projet de publicité, le tout selon les modalités et la date de paiement décrites dans la grille tarifaire de l'Ordre.

AGA-50-3-6.4

Cotisation spéciale – Programme d'aide aux notaires (PAN)

M^e Audrey Sirois, notaire et trésorière du Programme d'aide aux notaires (PAN), présente un état de la situation et les objectifs du programme.

Le président d'assemblée rappelle que le Conseil d'administration recommande que l'assemblée générale approuve la cotisation spéciale pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

Aucune demande de vote n'est formulée sur la proposition qui suit :

QUE l'assemblée générale annuelle approuve, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021, une cotisation spéciale de 42 \$ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN), le tout selon les modalités et la date de paiement décrites dans la grille tarifaire de l'Ordre.

▶ Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'assemblée générale annuelle approuve, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021, une cotisation spéciale de 42 \$ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN), le tout selon les modalités et la date de paiement décrites dans la grille tarifaire de l'Ordre.

AGA-50-3-7

NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

Le président d'assemblée mentionne que les notaires présents à l'assemblée générale annuelle nomment les auditeurs en vertu du premier paragraphe de l'article 104 du Code des professions.

Il indique que le Conseil d'administration recommande que l'assemblée générale approuve la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeur indépendant pour les états financiers 2019-2020.

Aucune demande de vote n'est formulée sur la proposition qui suit :

QUE l'assemblée générale annuelle nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeur des états financiers pour l'exercice 2019-2020 et que la fixation de sa rémunération soit laissée à la discrétion du Comité d'audit, de perspectives financières et du Fonds d'études notariales.

▶ Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'assemblée générale annuelle nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeur des états financiers pour l'exercice 2019-2020 et que la fixation de sa rémunération soit laissée à la discrétion du Comité d'audit, de perspectives financières et du Fonds d'études notariales.

AGA-50-3-8

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'Ordre remercie les notaires présents de leur participation et de leur intérêt à l'égard de la profession et des affaires de l'Ordre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 02

Président

Secrétaire

LISTE DES PRÉSENCES

MEMBRES

Amabili-Rivet	Raphaël	Kaesch	Christine
Archambault	Danick	Kelci	Sevgi
Archambault	Louise	Kelley	Patrick
Arsenault	Sylvie	Lachance	Dany
Audet	Raynald	Lafrance	Nicole
Auger	Annie	Lalande	Anick
Baril	Martine	Lamarre	Linda
Beaumont	Louis-Martin	Lambert	Jean
Bernier	Serge	Lamoureux-Larochelle	Caroline
Bibeau	François	Leboeuf	Renée
Bisson	André	Leduc-Gauthier	Paméla
Bolduc	Catherine	Loranger	Julie
Boudreault	Marc	Normandin	Annick
Boutin	Anne	Ouellet	Marlène
Brunelle	Stéphane	Paré	Maurice
Cantin	André	Pesant	Catherine
Chamberland	Nancy	Plante	Véronique
Couture	Line	Poulin	Hugues
Couturier	Isabelle	Pratte	Johanne
Couturier	Hugo	Provost	Nathalie
D'Agostino	Steve	Raymond	Katia
Daigneault	Marc	Raymond	Jacques
Dostaler	François M.	Robert	Louis Philippe
Duchaîne	Simon	Robertson	Jean
Ferrand	Manon	Rousseau	Isabel
Fleury	Mario	Savard-Pedneault	Alexandra
Fontaine	Élisabeth	Savonitto	Catherine
Fréchette	Laurent	Scotti	Giovanna
Gagliardi	Danielle	Séguin	Francine
Gagnon	Mario	Simard	Valérie
Gagnon	Robert	Sirois	Audrée
Gareau	Diane	Ste-Marie	Janique
Gaudreau	Michel Y.	Suominen	Nancy
Gervais	Martine	Tam	Marie
Giard	Carole	Tillet	Adrien
Gilbert	André	Tremblay	Gilles
Gingras	Annie	Turcot	Michel
Gougeon	Anne-Marie	Valiquette	Julien
Guay	Gérard	Valiquette	Jean
Handfield	Nicolas	Vallée	Michèle
Jubenville	Donald	Vézina	Édith

NON-MEMBRES

Johanne Dufour
Kim Donnelly
Ingrid Legault
Guy Levesque
Émilie Racicot

Anne Regnault du Mottier
Luc Théberge
Normand Tousignant
Jean-Marais Verdure